

Cher collègue / cher membre,

Comme vous le savez, en janvier 2015, le Conseil exécutif de l'Association canadienne des bibliothèques a entamé un dialogue avec des collègues de diverses associations de bibliothèques ayant des fonctions de représentation afin de discuter de l'avenir d'une voix nationale unifiée pour les bibliothèques canadiennes.

La nécessité de travailler sur une nouvelle approche est manifeste depuis un certain nombre d'années. Au lieu de continuer à essayer de modifier la structure associative de plus en plus faible, les représentants des associations de bibliothèques ont accepté de travailler ensemble pour envisager une nouvelle voie à suivre pour la communauté des bibliothèques canadiennes – une approche qui tirerait parti de la force du nombre qu'ont ensemble les nombreuses associations de bibliothèques du Canada, qui créerait de nouvelles occasions pour les membres de la communauté des bibliothèques de se faire entendre à l'échelle nationale, et qui renforcerait la collaboration entre les diverses associations de bibliothèques au lieu de leur faire concurrence.

Au cours des huit derniers mois, avec l'aide de l'Association canadienne des bibliothèques, un groupe de travail composé de représentants d'associations provinciales, territoriales et nationales s'est rencontré régulièrement afin d'envisager une nouvelle structure pour l'association nationale des bibliothèques de notre secteur.

Vous trouverez ci-joint la proposition intitulée *Vers une fédération des associations de bibliothèques du Canada : Renforcer la voix nationale des bibliothèques canadiennes*. Nous vous demandons d'examiner en détail la proposition, de la première section aux dernières remarques. L'ordre est important puisque le raisonnement qui sous-tend le besoin de changement est très convaincant. L'inaction n'est pas une option si nous voulons avoir une voix nationale puissante pour les bibliothèques.

Au cours des prochaines semaines, les associations – ACB comprise – enverront des sondages à leurs membres afin de solliciter leurs commentaires sur la proposition. Veuillez prendre un moment pour répondre à ces sondages. Les renseignements que nous recueillons seront essentiels à la détermination de révisions futures et des prochaines étapes.

Nous sommes emballés à l'idée d'une véritable voix nationale pour les bibliothèques – une voix qui englobe un plus grand nombre de collègues partout au pays et qui renforce la communauté. Nous espérons que vous êtes aussi optimiste et emballé par cette vision de l'avenir que nous le sommes.

Le Groupe de travail sur la future fédération

Vers une fédération des associations de bibliothèques du Canada

Renforcer la voix nationale des bibliothèques canadiennes

Proposition révisée

Le 2 octobre 2015

Membres du Groupe de travail :

Atlantic Provinces Library Association (APLA) - Crystal Rose
Nova Scotia Library Association (NSLA) - Trecia Schell
Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA) - Shannon Babcock
Yukon Library Association (YLA) - Sarah Gallagher
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA) - Shelagh Paterson
Manitoba Library Association (MLA) - Camille Callison
Saskatchewan Library Association (SLA) - Gwen Schmidt
Library Association of Alberta (LAA) - Jason Openo
British Columbia Library Association (BCLA) - Annette DeFaveri
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) - Susan Haigh
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC) - Paul Takala
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC) - Lee-Anne Ufholz
Association canadienne des bibliothèques - Marie DeYoung
Association canadienne des bibliothèques - Mike Ridley
Association canadienne des bibliothèques - Valoree McKay
Association canadienne des bibliothèques - Sandra Singh

I. Sommaire

Au cours des 68 dernières années, l'Association canadienne des bibliothèques (ACB) a servi de voix nationale pour les bibliothèques, s'exprimant sur diverses questions de politique liées aux bibliothèques ou à l'information. Elle a ainsi acquis une certaine reconnaissance du gouvernement fédéral et des organisations de bibliothèques internationales à titre de représentante des bibliothèques canadiennes.

Malgré la visibilité et la reconnaissance dont bénéficie l'ACB, le nombre à la baisse de ses membres et d'autres facteurs ont considérablement affaibli sa position comme voix d'une communauté des bibliothèques canadiennes unifiée. Cet affaiblissement a pour conséquence non seulement de diluer l'efficacité de l'organisation dans sa fonction de représentation des bibliothèques à l'échelle nationale, mais aussi d'amoindrir l'influence qu'exercent les bibliothèques canadiennes sur les questions nationales et internationales.

Après quelques années de tentatives pour rajuster l'objectif central et les activités de l'ACB, il est devenu clair qu'une restructuration en profondeur du paysage des associations de bibliothèques canadiennes s'impose. Une nouvelle organisation pourra ainsi parler au nom d'une communauté des bibliothèques canadienne unifiée tout en favorisant la participation d'un large éventail d'intervenants.

Le présent document examine l'environnement social et le contexte du secteur des bibliothèques actuelles pour l'ACB à titre d'association nationale. Il contient une description des discussions tenues et des travaux entrepris à ce jour par les dirigeants du secteur des bibliothèques afin de trouver un nouveau modèle pour la voix nationale des bibliothèques canadiennes et on y présente une proposition pour la transformation de l'ACB en une fédération nationale des associations de bibliothèques qui s'appellerait la *Fédération canadienne des associations de bibliothèques / Canadian Federation of Library Associations (FCAB / CFLA)*. Cette transformation s'effectuerait par une dissolution officielle de l'ACB et la création de la nouvelle fédération nationale décrite dans la présente proposition.

La communauté des bibliothèques sera consultée au sujet de la proposition au cours de l'automne 2015 et une décision sera prise à la fin de décembre 2015 quant à la question de savoir si cette proposition devrait être soumise à un vote des membres de l'ACB au début de 2016.

Veillez prendre note que :

Le Groupe de travail avait initialement été désigné « Groupe de travail sur la future ACB ». Au cours des discussions, les membres ont exprimé une nouvelle préférence : le « Groupe de travail sur la future fédération ». Après la première mention du Groupe de travail sur la future ACB dans le présent rapport, le groupe est désigné « Groupe de travail », par souci de brièveté.

II. Contexte et renseignements généraux

A. CONTEXTE ACTUEL

Depuis longtemps, les bibliothèques du Canada recueillent et conservent l'information, les connaissances et les manifestations culturelles qui forment le fondement de la culture, de l'innovation économique et sociale et de l'engagement civil et veillent à en fournir l'accès. Notre travail célèbre la diversité canadienne, appuie l'apprentissage la vie durant et contribue au développement de collectivités justes et équitables. Les bibliothèques canadiennes et les intérêts civils qu'elles défendent servent de pilier pour la démocratie moderne et le progrès de l'humanité.

Le travail des bibliothèques découle d'engagements fondamentaux à l'égard de l'équité, de la liberté d'expression et de la participation sociale, des engagements qui appuyés par les contextes nationaux et internationaux ou qui en découlent. Ces engagements s'expriment par nos valeurs et ils subissent les répercussions d'un large éventail de politiques publiques et de dispositions législatives. Le droit d'auteur, la protection des renseignements personnels, le principe de neutralité d'Internet, l'égalité de l'accès à l'information, la conservation de la culture, la liberté intellectuelle et l'accessibilité des formats : voilà quelques-unes seulement des importantes questions de politique nationale qui nous touchent tous comme Canadiens et qui touchent ceux d'entre nous qui travaillent dans les bibliothèques. Cependant, ces principes fondamentaux et les valeurs qui les sous-tendent sont de plus en plus assujettis à des intérêts nationaux, internationaux, commerciaux et politiques antagonistes. Ils sont donc de plus en plus vulnérables tandis que de nouveaux contextes émergent et que les contextes existants se complexifient, comme ceux qui sont créés par le terrorisme et la sécurité nationale, le commerce international, les réseaux numériques, le principe de la commodité pour les consommateurs et les avalanches de données.

Sur un plan pratique, l'accès public au savoir et aux connaissances spécialisées aide les collectivités à créer, à innover et à devenir prospères. Les bibliothèques canadiennes servent d'infrastructure du savoir et d'infrastructure sociale pour les collectivités qui sont novatrices, résilientes et généreuses et qui ont la capacité d'adaptation. Elles constituent donc toujours, à ce titre, un élément essentiel d'une démocratie informée et engagée et ce fait doit être expliqué, démontré et loué partout, à l'échelle nationale. Enfin, comme communauté nationale, nous devons veiller à ce que les Canadiens aient accès aux meilleures bibliothèques possible.

Parce que de si nombreux intérêts politiques nationaux et internationaux ont un important retentissement jusqu'à l'échelle locale et parce que les bibliothèques canadiennes exercent leurs activités principalement aux niveaux local et institutionnel, celles-ci ont besoin d'une présence nationale forte et cohérente. Elles ont aussi besoin d'une organisation qui surveille les divers contextes et enjeux nationaux et examine leur interférence avec les intérêts et les valeurs que la communauté des bibliothèques partage et défend, qui recommande l'amélioration des politiques et qui fournit des conseils pour la définition de positions sur des questions d'intérêt.

Nous avons besoin d'une plateforme nationale pour que l'ensemble de la communauté des bibliothèques puisse examiner et traiter les enjeux nationaux du secteur qui nuisent à nos efforts pour protéger et favoriser les droits et les libertés fondamentales en matière d'accès à l'information. Nous avons aussi besoin de travaux de recherche concertés à l'échelle nationale pour obtenir des preuves et des données quant à la valeur des bibliothèques et à l'importance du secteur.

Autre considération importante, nous avons besoin d'une voix nationale forte, efficace et unie qui défend ces questions. Nous avons besoin d'une organisation unique qui s'exprime avec autorité et confiance au sujet des importants enjeux et événements nationaux et internationaux qui ont des conséquences sur la prestation des services bibliothécaires, l'accès à l'information des Canadiens et la capacité de ceux-ci d'entrer en relation avec le savoir et l'information. Il ne s'agit pas là d'activités qui peuvent être entreprises ou coordonnées de façon ponctuelle : nous devons être déterminés, prompts et stratégiques. Et nous devons être unis.

Nous avons besoin de cette voix, parce que les valeurs que les bibliothèques défendent, qui sont essentielles à une société informée, équitable et engagée, se complexifient et les intervenants qui ont des intérêts antagonistes exercent une si forte influence que toute fragmentation de la voix du secteur des bibliothèques à l'échelle nationale nous empêchera d'être entendus. Nous serons écartés parce que nous ne serons pas considérés unis.

Cette voix forte, unifiée et efficace est le résultat que nous tentons d'obtenir en suggérant la création d'une fédération.

B. ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES

Pendant plus de 68 ans, l'Association canadienne des bibliothèques a agi comme voix nationale pour les bibliothèques. L'ACB a défendu les valeurs des bibliothèques dans des dossiers comme le droit d'auteur, le tarif des documents de bibliothèques, le principe de neutralité d'Internet, le droit à la vie privée, les services aux personnes incapables de lire les imprimés et la liberté intellectuelle. L'organisation collabore avec la communauté des bibliothèques internationale, surtout par sa contribution à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA). L'ACB a fourni un soutien à la recherche sur le secteur des bibliothèques et de l'information, y compris des statistiques et des rapports sur l'importance des bibliothèques et sur les ressources humaines dans le domaine des bibliothèques et de l'information (groupe de travail 8R), des services aux personnes incapables de lire les imprimés et la publication *Leading Learning : Standards of Practice for School Library Learning Commons in Canada*. Malgré des problèmes de capacité et de baisse du nombre de membres, l'ACB est toutefois toujours reconnue comme la voix nationale pour les bibliothèques anglophones du pays auprès des organismes du gouvernement fédéral et des intervenants internationaux. Elle possède les précieux avantages de la renommée, de la crédibilité et du prestige aux yeux des responsables de l'élaboration des politiques fédéraux et internationaux.

L'ACB a réussi à se positionner auprès des responsables de l'élaboration des politiques à l'échelle fédérale et sur la scène internationale, à l'extérieur du secteur des bibliothèques canadien, mais le maintien d'une position unique et pertinente à l'intérieur du secteur s'est avéré plus difficile. Un nombre étonnamment élevé d'associations vouées au secteur des bibliothèques et de l'information se livrent concurrence pour attirer des membres et, bien que chaque association travaille de toute évidence à représenter son bassin, l'effet général est une dilution des efforts de promotion des valeurs et de l'importance des bibliothèques au Canada.

Il y a maintenant des associations de bibliothèques canadiennes représentant des établissements qui s'attachent aux problèmes particuliers et pointus de leurs organisations membres et qui exercent une influence grandissante à l'échelle fédérale. Ces associations ont la confiance de leurs membres et elles ont accès aux ressources de l'établissement dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. Toutefois, elles ne sont pas représentatives de toutes les bibliothèques dans leurs secteurs respectifs; ainsi, tant l'Association des bibliothèques de recherche du Canada que le Conseil des bibliothèques urbaines du Canada s'intéressent à des genres précis de bibliothèques à l'intérieur de leurs secteurs respectifs, soit le secteur universitaire et le secteur des bibliothèques publiques.

Les associations provinciales et territoriales sont efficaces dans certains secteurs clés : elles offrent des occasions régionales à proximité de la maison, accessibles et dans un cadre plus intime pour le travail en réseau intersectoriel, l'apprentissage et la mobilisation des employés des bibliothèques. Elles offrent aussi une voix unifiée à leurs établissements et bibliothèques membres devant leurs gouvernements provinciaux et territoriaux respectifs, qui sont des acteurs importants du secteur des bibliothèques publiques, scolaires et universitaires sur le plan financier.

Ces associations nationales et provinciales sont efficaces dans la défense des intérêts des membres, mais leur action au niveau fédéral devient diffuse et moins efficace, étant donné la pluralité des voix. Lorsqu'une importante question de politique nationale se pose, comme le traité de Marrakech, l'abolition de la version longue du recensement, le projet de modification au droit d'auteur, les nombreuses associations de bibliothèques se mobilisent toutes, écrivent des lettres qui présentent peut-être un contenu semblable, mais qui perdent leur efficacité, car elles paraissent incohérentes, voire contradictoires ou à l'inverse, indûment répétitives. Les responsables de l'élaboration des politiques et les hommes politiques reçoivent une abondante correspondance qu'il est facile de mettre de côté, parce que la fragmentation envoie le message que nos positions ne sont pas harmonisées. Ces décideurs prennent souvent contact avec l'ACB pour connaître sa position, cherchant à comprendre ce que pensent les bibliothèques de ces questions. Pendant combien de temps encore feront-ils cet effort? La fragmentation de notre voix à l'échelle nationale dans notre communauté des bibliothèques est dangereuse et elle nuit à nos bassins de membres qui se chevauchent, à nos bonnes et honorables intentions et, en fin de compte, à la réalisation de nos propres intérêts à titre de bibliothécaires, d'établissements et d'associations.

Le groupe d'experts de la Société royale du Canada, dans son rapport publié dernièrement et intitulé *L'avenir au présent : Les bibliothèques, les centres d'archives et la mémoire collective au Canada*, expose en profondeur le problème qui nous intéresse ici. La fragmentation de la communauté des bibliothèques est la seule menace importante qui pèse sur la possibilité que notre voix soit prise au sérieux sur la scène nationale.

Le monde a changé depuis que l'ACB a été créée. Sa composition, son fonctionnement et ses fonctions ont initialement été conçus en fonction d'un secteur des bibliothèques simple. Des décennies plus tard, nous voyons une ACB diminuée, une association qui a dû se débattre, car elle fonctionne selon des paradigmes traditionnels quant à sa composition, dans un paysage où la concurrence est plus forte qu'avant. Nous avons tous été témoins de la lutte qu'a dû livrer l'ACB au cours des dernières années pour rétablir sa pertinence au sein de la communauté des bibliothèques et devenir viable selon sa conception traditionnelle¹.

Nous ne pouvons réussir avec le modèle actuel : notre situation a atteint son point critique et nous ne pouvons plus conserver le statu quo. Comme l'a annoncé le conseil exécutif de l'ACB aux assemblées générales annuelles de 2013, 2014, et 2015, l'ACB s'affaiblit graduellement. Le nombre d'établissements et de bibliothèques membres a chuté et continue de baisser. Par conséquent, l'association se débat pour garder ses activités à l'intérieur du budget dont elle dispose. Elle devra changer sensiblement pour être en mesure de défendre et représenter la communauté des bibliothèques à l'échelle nationale. Elle ne peut en aucun cas poursuivre ses activités sans subir d'importants changements. Nous devons revoir notre modèle de fond en comble, sinon nous ne serons plus la voix nationale claire et inclusive qui représente les intérêts politiques de haut niveau communs à toutes les bibliothèques canadiennes. La crédibilité de l'ACB auprès des intervenants fédéraux et les décennies d'efforts pour se bâtir une réputation auprès du gouvernement fédéral seront perdues. Nous avons besoin d'une avenue qui créerait la voix nationale unie nécessaire pour la défense des bibliothèques et des enjeux des bibliothèques. Nous avons besoin d'une organisation dynamique de petite taille capable de réagir aux questions nationales de façon éclairée et stratégique tout en tenant compte des intérêts supérieurs de nos établissements et des citoyens qu'ils servent, et en rassemblant la multitude de voix de toutes les régions du pays et de tous les secteurs.

¹ La Société canadienne des directeurs d'association (SCDA) mentionne un certain nombre de changements sociaux qui ont eu des répercussions sur les associations et les diverses raisons pour lesquelles le nombre de membres des associations a baissé au cours des dernières années :

- Examen minutieux et évaluation de chaque dépense par les membres (conscience de la valeur) ;
- Croissance rapide des technologies, particulièrement des médias sociaux et de la capacité d'accéder à des ateliers éducatifs donnés sous la forme de webinaires ;
- Manque de temps des bénévoles ;
- Demande d'un service instantané fourni à la convenance des membres, plutôt qu'à la convenance de l'association ;
- Demande d'un choix accru de services et de formules pour la prestation de ces services ;
- Attentes plus élevées quant à la qualité.

Il est clair que l'ACB n'est pas la seule association à devoir faire face à des difficultés sur le plan de la conservation des membres.

C. LANCEMENT DE LA DISCUSSION

Au cours des dernières décennies, de nombreuses discussions ont eu lieu au sujet de l'avenir de l'ACB et des efforts pour concevoir une structure plus solide. L'abolition des divisions et la réduction de la taille du conseil exécutif ont eu lieu à la suite d'un vaste processus de consultation et d'un important changement dans la gouvernance de l'association. Toutefois, la mise en œuvre du nouveau tarif de membre en 2012, dans le cadre d'une tentative pour équilibrer le budget, a entraîné une hausse marquée du tarif des établissements membres qui n'a pas été accompagnée d'une hausse correspondante de la valeur. Cette situation a à son tour instauré un sentiment d'urgence pour une association canadienne des bibliothèques entièrement revue. Le nombre d'établissements membres a commencé à diminuer de façon encore plus marquée. Il est devenu évident qu'il s'imposait de réorganiser l'ACB en profondeur, dans l'immédiat, afin de créer une organisation durable capable d'exercer efficacement une fonction de défense stratégique.

Des discussions initiales au sujet de la nécessité d'une restructuration ont été tenues de façon informelle avec les membres et non-membres en 2013. Une autre séance a été tenue lors du congrès de l'ACB en 2014 ; elle avait pour objet d'obtenir le point de vue des membres au sujet des modèles potentiels et de leur appui au projet de changements fondamentaux et radicaux à notre association nationale. Une grande variété d'opinions ont été émises pendant cette séance. Nous avons surtout entendu un appui à l'élément central de la présente étude conceptuelle et un appui continu au principe d'une association nationale. Ces manifestations d'appui étaient accompagnées d'un intérêt pour le maintien de l'ACB comme plateforme pour tenir un dialogue national et fournir des occasions aux citoyens d'offrir leurs compétences comme contribution. Nous estimons qu'il a été compris que d'importants changements structurels étaient envisagés, mais que l'ACB devrait essayer de répondre à ces besoins dans le cadre d'un futur modèle. Un résumé de cette discussion a été présenté dans un numéro subséquent du bulletin *Feliciter* (Vol. 60, numéro 4 : <http://www.cla.ca/feliciter/2014/4/#ex-dir>) (document en anglais).

Après le congrès de juin 2014, le conseil exécutif de l'ACB a demandé un rapport sur les futures structures potentielles de l'association, compte tenu de ce qu'il estimait être le mandat particulier d'une association nationale représentant le secteur des bibliothèques :

- *Avoir pour sujet principal les questions de politiques nationales liées aux services bibliothécaires, au droit à l'information et aux valeurs des bibliothèques ;*
- *Avoir pour principales activités la recherche, le dialogue professionnel et la défense des intérêts sur la scène nationale concernant ces sujets de politiques et ces valeurs.*

Les auteurs du rapport ont étudié diverses options en fonction du paysage actuel de l'Association canadienne des bibliothèques :

1. *Adhésion directe des membres* : modèle actuel
2. *Modèle de sections régionales* : modèle actuel auquel sont greffées des sections régionales
3. *Fédération d'associations*
4. *Coalition / alliance d'associations*

Le conseil exécutif a convenu que les options « 3) *fédération d'associations* » et « 4) *coalition / alliance d'associations* » sont les plus attrayantes pour l'avenir.

Nous savons que la première option de l'adhésion directe ne fonctionnera pas dans l'avenir : c'est la structure actuelle de l'ACB et elle n'est pas viable. La deuxième option des sections régionales est bâtie sur les assises de la structure actuelle et elle entraînerait une intensification de la concurrence pour les membres avec les autres associations, à une époque où nous tentons de favoriser la collaboration et de réduire au minimum le fardeau financier que représente l'abonnement pour les citoyens et les établissements.

L'option « 3) *fédération d'associations* » et l'option « 4) *coalition / alliance of associations* » permettent toutes deux de parler d'une seule voix nationale, de respecter et de renforcer les avantages des membres des associations provinciales et elles offrent un appui aux intérêts des associations d'établissements du secteur national (p.ex. le CBUC et l'ABRC). De plus, tandis que les bibliothèques du Québec ont des intérêts communs dans des dossiers qui sont traités au niveau fédéral, il a été reconnu que l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) doit elle aussi se voir accorder une position toute particulière d'association nationale.

Le conseil exécutif de l'ACB a examiné les options à la fin de l'automne 2014 et a publié en janvier 2015 une étude conceptuelle intitulée [Canadian Library Association : A Proposed New Vision for Our National Association](http://ow.ly/Q0uRv) (<http://ow.ly/Q0uRv>) (document en anglais). Ce rapport contient un exposé de l'histoire de l'ACB, de ses réalisations et de ses défis actuels, présentés dans le contexte du paysage très complexe de l'Association canadienne des bibliothèques. Le conseil exécutif y recommande un nouveau modèle pour l'ACB : une association fédérée d'associations. La gouvernance recommandée pour cette proposition de fédération prend la forme d'associations de bibliothèques multisectorielles provinciales et territoriales et d'associations sectorielles nationales. Le modèle de la fédération est examiné à un niveau très conceptuel ; on y reconnaît que les représentants de la gouvernance proposée auraient à déterminer de nombreux détails.

Le comité exécutif de l'ACB a rencontré 32 représentants d'associations de bibliothèques de toutes les régions du Canada le 31 janvier 2015 pour discuter de l'étude conceptuelle (voir l'*Annexe A.3* pour une liste des personnes présentes). Comme mentionné dans cette étude, la première étape après le partage du document avec la communauté des bibliothèques

canadiennes a consisté à discuter de l'approche proposée avec les grandes associations de bibliothèques du pays afin d'établir si cette approche suscitait un intérêt.

Les représentants des intervenants présents à la réunion ont participé activement à des échanges positifs et fructueux au sujet de l'ACB et des idées exprimées dans le rapport. Deux principaux thèmes ont été dégagés au cours de la discussion :

- Une voix nationale prompte et unifiée vouée à la défense des bibliothèques et du droit à l'information au Canada est essentielle ;
- Il y avait une volonté de continuer à étudier le modèle fédéré pour l'ACB, les participants reconnaissant que le modèle de l'adhésion directe n'est plus viable pour notre association nationale.

Le groupe des intervenants avait convenu de former un groupe de travail qui ferait rapport d'autres renseignements et idées lors d'une réunion ultérieure du groupe des intervenants, en marge du Congrès de l'ACB, en juin 2015. La présente proposition révisée constitue ce rapport.

D. AMÉLIORATION DE LA PROPOSITION : LE GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail désigné de façon informelle « Groupe de travail sur la future ACB » (« Groupe de travail ») s'est attaché au printemps 2015 à affiner le modèle de la fédération d'associations destiné à remplacer l'association nationale.

Voici les noms des membres du Groupe de travail :

Atlantic Provinces Library Association (APLA) - Crystal Rose
Nova Scotia Library Association (NSLA) - Trecia Schell
Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA) - Shannon Babcock
Yukon Library Association (YLA) - Sarah Gallagher
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA) - Shelagh Paterson
Manitoba Library Association (MLA) - Camille Callison
Saskatchewan Library Association (SLA) - Gwen Schmidt
Library Association of Alberta (LAA) - Jason Openo and Peter Bailey
British Columbia Library Association (BCLA) - Annette DeFaveri
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) - Susan Haigh
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC) - Paul Takala
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC) - Lee-Anne Ufholz
Association canadienne des bibliothèques - Marie DeYoung
Association canadienne des bibliothèques - Mike Ridley
Association canadienne des bibliothèques - Valoree McKay
Association canadienne des bibliothèques - Sandra Singh

Le conseil exécutif de l'Association a réuni de nouveau le 2 juin 2015, au congrès de l'ACB, les participants au sommet des intervenants de janvier afin de discuter des recommandations

provisoires présentées par le Groupe de travail. Les recommandations portaient sur le modèle organisationnel, les membres et la gouvernance, les objectifs et les priorités. Certains commentaires généraux ont été formulés au sujet du modèle financier ; toutefois, les membres du Groupe de travail reconnaissaient qu'un nouveau modèle financier s'imposait.

Les participants au sommet ont apporté des modifications à certains éléments des recommandations du Groupe de travail. Les recommandations révisées ont ensuite été résumées en un sommaire de deux pages, qui a été présenté au congrès de l'ACB le 3 juin 2015. La proposition a également été examinée, quoique brièvement, à l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2015. Le sommaire a aussi été affiché sur le blogue sur la future ACB, à l'adresse <http://futurecla.wordpress.com> (page en anglais).

i. Rétroaction reçue au congrès de l'ABC de 2015 et à l'assemblée générale annuelle

Dans l'ensemble, la rétroaction reçue au congrès et à l'assemblée générale annuelle était positive et favorable aux recommandations ; un appui important a été offert pour la continuation des travaux. Un certain nombre de remarques ont été formulées au sujet de la nécessité pour l'ACB de changer et de reconnaître que ce changement ne sera pas facile et qu'il y aura des deuils à faire à l'égard de l'ancien modèle. Un petit nombre de représentants se sont dits préoccupés quant à la capacité des citoyens de participer à la fédération recommandée, soulignant la nécessité de définir clairement de quelle façon les citoyens pouvaient s'engager dans des tâches et des activités en réseau à l'échelle nationale sous le modèle de fédération proposé. Ces personnes ont présenté une motion pour demander au Groupe de travail d'inclure l'option de l'adhésion de membres citoyens dans la nouvelle version de la proposition ; soumise au vote, cette motion a été rejetée.

ii. Réponse à la rétroaction

La présente proposition a pour objet de clarifier les avantages pour les citoyens et de souligner les mécanismes initiaux de participation des citoyens, en réponse à la rétroaction. On reconnaît que le conseil d'administration de la nouvelle fédération envisagerait et créerait d'autres avenues pour la participation des citoyens au niveau national.

E. PROPOSITION ACTUELLE

La présente *Proposition révisée* est présentée à la communauté des bibliothèques canadiennes aux fins de discussion et examen. Cette proposition et ses recommandations misent sur l'acceptation des représentants des intervenants, visent à répondre à la rétroaction initiale de la communauté et soulignent les sujets recommandés pour examen par le futur conseil d'administration de la nouvelle fédération, si la fédération est l'avenue que nous choisissons.

III. Nouvelle fédération proposée

A. OBJECTIF PROPOSÉ

L'actuelle ACB s'acquitte avec difficulté de son vaste mandat. Le Groupe de travail recommande une fédération dotée d'un mandat pointu et ayant de très claires intentions. Voici le mandat proposé :

La Fédération est la voix nationale de la communauté des bibliothèques canadiennes. Notre organisation :

- *Encourage l'excellence en matière de services bibliothécaires au Canada ;*
- *Fait la promotion des valeurs et de l'importance des bibliothèques ;*
- *Influe sur les politiques publiques nationales et internationales qui ont des répercussions sur les bibliothèques et leur communauté.*

B. STRATÉGIES ET PRODUITS LIVRABLES

Les stratégies et livrables décrits ci-après sont recommandés par le Groupe de travail pour la nouvelle fédération. Ils ne sont pas présentés en ordre de priorité et ils peuvent être améliorés par le conseil d'administration de la fédération.

Notre organisation exécutera les fonctions suivantes qui ont des conséquences sur le plan national :

- Selon une approche fondée sur des données factuelles, proposer des positions de politiques publiques nationales et internationales et défendre activement ces positions.

Livrables potentiels :

- Élaborer des mandats de surveillance des politiques, études et mesures du gouvernement fédéral ;
 - Faire réaliser des études ou mener des études pour combler les manques de connaissances qui nuisent à la réalisation des objectifs de la Fédération ;
 - Coordonner les demandes d'opinions juridiques sur des questions d'importance nationale pour les bibliothèques ;
 - Fournir une plateforme pour la discussion et l'action nationale sur ces sujets ;
 - Fournir une représentation auprès du gouvernement fédéral ;
 - Entretenir des relations avec les organismes internationaux et représenter la communauté des bibliothèques canadienne sur la scène internationale en participant à des tables rondes sur des questions touchant les bibliothèques ou à des activités du secteur des bibliothèques, au besoin.
- Développer et faire connaître les compétences et les normes du secteur des bibliothèques, tant sur le plan de la vision, comme les énoncés de position et de politique, que sur le plan pratique, comme les normes nationales et internationales.

Livrables potentiels :

- Conserver certains des travaux existants de l'ancienne ACB (p.ex. connaissances, normes et énoncés) ;
 - Fournir une plateforme pour la discussion et l'action nationale sur ces sujets, en organisant des forums ou par d'autres moyens.
- Présenter régulièrement des rapports sur la situation des bibliothèques canadiennes.

Livrables potentiels :

- Effectuer la collecte de mesures nationales et exécuter un programme de recherche par observation.
- Informer le public au sujet de l'importance et des valeurs des bibliothèques, y compris les conséquences des politiques publiques sur le droit à l'information national et international.

Livrables potentiels :

- Élaborer pour les bibliothèques des trousse de défense des intérêts portant sur des questions de portée nationale ;
 - Servir de porte-parole national auprès des médias pour la communauté des bibliothèques canadienne.
- Célébrer le travail des bibliothèques en décernant des prix nationaux et en lançant d'autres initiatives du genre.
 - Encourager la collaboration entre les associations de bibliothèques afin de renforcer la communauté des bibliothèques.

Livrables potentiels :

- Agir comme phare et comme plateforme pour l'adoption à l'échelle nationale d'outils ou de publications d'associations membres ;
- Encourager et coordonner les efforts de partage des coûts ou des ressources et favoriser le lancement d'initiatives d'intérêt national ;
- Tenir des réunions des membres de la fédération de concert avec les congrès des associations provinciales ; mieux faire connaître les initiatives nationales de la fédération et encourager la participation à ces initiatives.

Il est reconnu qu'au cours de ses premières années, au stade de sa formation, la Fédération ne sera peut-être pas capable de réaliser l'ensemble de ces produits livrables. Le premier conseil d'administration devra conférer aux livrables un ordre de priorité dans le contexte des ressources disponibles et élargir ses activités au fur et à mesure que sa capacité augmentera.

Question fréquente : Quelle est la recommandation au sujet d'un congrès national?

Les auteurs de la présente proposition recommandent l'abolition du congrès national, car de nombreux et excellents congrès d'associations régionales sont déjà tenus chaque année. Ils recommandent qu'une fois par année, les représentants des associations membres discutent des priorités en matière de politiques pour l'année à venir ; cet exercice s'apparente à une réunion d'affaires. La Fédération

tiendrait des sommets stratégiques d'une journée pour ses membres indirects, c.-à-d. les membres des associations membres, tout au long de l'année, en marge des congrès de bibliothèques régionaux au pays. (Aucun congrès régional ne serait tenu par la Fédération d'accueillir un sommet du genre.)

i. Mesure de la réussite

Une question cruciale se pose : de quelle façon la Fédération mesurera-t-elle sa réussite au cours de la première année? Le Groupe de travail fait remarquer que les objectifs au cours des années de démarrage de toute nouvelle entreprise doivent être raisonnables et réalisables. Il formule donc les recommandations suivantes :

- Réaliser d'importantes avancées dans l'établissement de partenariats et de relations avec des associations et groupes d'intervenants et d'alliés ;
- Élaborer une stratégie et un plan d'action solides en matière de relations gouvernementales qui prévoient la communication d'information au sujet de la transformation de l'ACB en une fédération ;
- Établir un programme national de mesure ;
- Effectuer le transfert des énoncés de position et autres énoncés de politique connexes à la nouvelle fédération et en revoir le contenu ;
- Élaborer les politiques et outils de gouvernance du conseil d'administration.

C. FILTRES

La nouvelle organisation doit éviter de s'éparpiller et rester sélective quant aux initiatives qu'elle entreprend et aux questions auxquelles elle s'intéresse. Le Groupe de travail recommande l'utilisation des filtres suivants pour établir la pertinence d'une nouvelle initiative ou activité :

- S'agit-il d'une question d'intérêt national ou international pour les bibliothèques?
- Entraîne-t-elle des conséquences sur les politiques publiques?
- Est-il nécessaire pour la Fédération de s'engager dans ce dossier?
- Est-il préférable que cette question soit abordée par une voix nationale unifiée ou l'enjeu est-il mieux servi par une ou plusieurs associations membres de la Fédération?

D. AUDITOIRE

Le Groupe de travail a défini sept principaux auditoires qui seraient touchés par les travaux de la Fédération : les organismes internationaux, le gouvernement fédéral, les médias, le public général, le milieu des affaires, les personnes qui travaillent dans ou avec les bibliothèques et les bailleurs de fonds des bibliothèques.

E. STRUCTURE

Le Groupe de travail recommande que la nouvelle fédération soit une organisation sans vocation de bienfaisance et sans but lucratif.

Les organismes sans but lucratif enregistrés à titre d'œuvres de bienfaisance ne peuvent consacrer que 10 % de leur temps en défense des intérêts. Puisque l'objectif premier de la nouvelle fédération sera de mener des travaux de défense des intérêts, l'enregistrement à titre d'œuvre de bienfaisance ne serait pas dans l'intérêt supérieur de la Fédération.

Une fois bien établie, la Fédération pourrait décider de créer une fondation de bienfaisance qui pourrait recevoir des dons et délivrer des reçus d'impôt. Le futur conseil d'administration devrait examiner cette option.

Il a été convenu que la Fédération devrait être bilingue.

i. Structure d'organisation sans but lucratif proposée

Le Groupe de travail propose la structure suivante pour la nouvelle fédération :

- Fédération à composition clairement définie (la « Fédération ») : seuls une association du secteur des bibliothèques ou un groupe ou une fédération de bibliothèques ou d'associations du secteur des bibliothèques peuvent être membres de la Fédération.
- L'association ne comporte qu'une seule catégorie de membres : l'*association*. Tous les membres feront partie de cette catégorie.
- Il faut tenir compte du fait que parmi les membres figurent des associations de tailles et de niveaux de contribution variés. (Ainsi, certaines associations représentent des milliers de membres, d'autres, une douzaine seulement ; certaines associations ne fournissent qu'une contribution de quelques centaines de dollars et d'autres versent des dizaines de milliers de dollars. Enfin, certaines associations représentent des citoyens, d'autres, seulement des bibliothèques et d'autres encore, les deux.) Le vote des membres devrait donc être pondéré de façon à reconnaître l'importante contribution financière des grandes associations sans accorder à celles-ci un droit de veto de facto. Nous proposons donc un système de vote simple pondéré de la façon suivante :

Contribution financière	Nombre de votes
De 300 \$ à 2 000 \$	1 vote
De 2 001 \$ à 10 000 \$	2 votes
Plus de 10 000 \$	3 votes

- La Fédération invitera les entreprises, associations et organisations alliées à travailler en partenariat avec elle à l'exécution des activités opérationnelles ou à la réalisation de projets spéciaux.

- Les citoyens pourront participer aux efforts ou au travail en réseau, ou seront invités à y participer selon les conditions suivantes :
 - Ils sont membres d'une association membre ;
 - Ils représentent un établissement membre d'une association membre ;
 - Ils ont été invités par la Fédération à y participer en raison de compétences spécialisées ;
 - Ils représentent une entreprise, une association ou une organisation partenaire.

ii. Gouvernance proposée

Le Groupe de travail présente les recommandations suivantes pour le conseil d'administration de la Fédération :

- Le conseil d'administration sera formé de neuf à douze membres. Son rôle consistera à :
 - Définir l'orientation stratégique et surveiller les finances de la Fédération ;
 - Surveiller la conformité aux exigences financières et opérationnelles.

Toutes les autres activités de l'organisation seront menées par des comités, groupes de travail, etc. créés par le conseil d'administration et formés de personnes répondant à l'une des conditions de participation mentionnées précédemment. Il est possible que le conseil d'administration constitue des réseaux ou d'autres groupes pour faire avancer certaines activités prioritaires.

- Le conseil d'administration de la Fédération aura la composition suivante :
 - Sept membres dont chacun est membre du conseil d'administration d'une association provinciale multisectorielle des régions suivantes : Colombie-Britannique, Alberta, Prairies (Saskatchewan et Manitoba), centre du Canada (Ontario), Québec, Canada atlantique (N.-B., N.-É., Î.-P.-É. et T.-N.-L.) et les Territoires du Nord (Yukon, T.N.-O et Nunavut) ;
 - Deux membres qui représentent chacune des associations suivantes : l'ABRC/RCDR et le CBUC ;
 - Un membre non désigné de culture francophone et membre d'une association membre ;
 - Un membre non désigné d'ascendance autochtone et membre d'une association membre ;
 - Un nombre limité de membres additionnels peuvent être nommés au conseil d'administration pour des mandats d'un an, comme l'autorise la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*².

² Aux termes de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, le conseil d'administration peut nommer une personne au conseil pour un mandat d'un an, mais le nombre des administrateurs ainsi nommés ne doit pas dépasser le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle.

Les « associations multisectorielles » sont des associations qui représentent de façon générale la communauté des bibliothèques d'une province ou d'un territoire. Il ne s'agit pas d'une association qui représente une bibliothèque spécialisée d'une province ou un secteur de bibliothèques ou d'employés de bibliothèques précis. Ainsi, la Library Association of Alberta et l'Atlantic Provinces Library Association seraient considérées des associations multisectorielles. Les associations d'une province ou d'une région géographique peuvent prendre une entente en vue d'appuyer un candidat pour cette province ou région.

Les membres du CBUC et de l'ABRC/RCDR sont désignés en reconnaissance de l'importante contribution financière que ces deux associations prévoient verser à la Fédération et aux vastes ressources que leurs membres peuvent affecter aux travaux à l'échelle nationale.

Le conseil d'administration peut également rechercher des compétences spéciales lorsqu'il recrute des candidats aux postes énumérés précédemment (p. ex. dans les domaines des finances, de la recherche et de la défense des intérêts).

- Le conseil d'administration élira un président, un vice-président, un trésorier, etc.
- Chaque année, le conseil d'administration invitera les associations membres à participer à une discussion sur les questions de politique émergentes et urgentes. Les associations membres établiront de leur propre chef la façon dont elles mobiliseront leurs propres membres pour la définition des priorités dont elles désirent l'avancement au niveau national. Le conseil d'administration planifiera ses travaux en fonction des priorités qui auront été définies.
- Le conseil d'administration peut créer des comités du conseil d'administration au besoin et nommer des membres et des non-membres à ces comités. Les personnes mentionnées à l'alinéa E i) peuvent faire partie d'un comité du conseil d'administration. De plu, le conseil d'administration peut créer des groupes de travail, des réseaux et d'autres mécanismes pour permettre aux citoyens qui ont le droit de participation de collaborer à diverses activités.

Option d'une période d'essai pour la gouvernance

Parce que la gouvernance représentera probablement l'une des pièces les plus difficiles du casse-tête, le nouveau conseil d'administration pourrait aussi décider de mettre une approche à l'essai puis de revoir la structure du vote et du processus décisionnel après les premières années d'activité, afin de tenir compte de l'expérience des associations membres et d'examiner les problèmes qui pourraient être survenus.

iii. Mobilisation des citoyens dans la fédération recommandée

Malgré un changement dans la structure de financement et de gouvernance de l'organisation nationale, la Fédération sera seulement aussi forte que la participation de ses membres. Elle aura besoin d'une forte participation de ses associations membres pour remplir son rôle de voix forte et unifiée pour les bibliothèques canadiennes, une voix s'exprimant rapidement et avec puissance sur les questions de politique nationales et internationales pertinentes.

De toute évidence, la mobilisation des associations membres de la Fédération signale le besoin de la participation de citoyens qui ont adhéré à ces associations membres. Cependant, ce n'est pas la seule façon dont les citoyens qui participent à l'écosystème des bibliothèques pourront s'engager auprès de la Fédération. Comme mentionné dans la section sur la gouvernance, les citoyens peuvent participer aux travaux de la Fédération aux conditions suivantes :

- Ils sont membres d'une association membre ;
- Ils représentent un établissement membre d'une association membre ;
- Ils ont été invités par la Fédération à participer en raison de compétences spéciales ;
- Ils représentent une entreprise, une association ou une organisation partenaire.

L'avantage du modèle de fédération proposé est que les citoyens n'auront plus besoin de payer deux cotisations de membres pour participer aux activités de l'association nationale : ils vont soit hériter du droit d'y participer en leur qualité de membre de leur association provinciale, régionale ou autre association membre ou ils auront été désignés pour représenter leur établissement déjà membre d'une association membre.

iv. Avenues de participation des citoyens

Comme dans le cas de toute association, la nouvelle fédération devra établir des comités, des groupes de travail et d'autres mécanismes de participation pour réaliser ses priorités nationales. Il faudrait offrir aux citoyens de nombreuses occasions variées d'entrer en relation et de travailler avec d'autres membres de la communauté des bibliothèques nationale. Leur participation fournira un apport précieux aux activités de la Fédération et constituera pour ces citoyens une expérience riche et d'excellentes occasions de travail en réseau.

Pour faire en sorte que la Fédération réagisse rapidement et efficacement aux questions d'intérêt pour ses associations membres, les comités et groupes de travail auront besoin d'une forte mobilisation et d'un haut niveau de participation des membres de leurs associations membres, c.-à-d. des citoyens. Ce modèle comporte l'avantage suivant : avec la large base de membres, l'effort national peut maintenant inclure de nombreux collègues pour qui la participation nationale n'était pas possible, en raison de la barrière du coût des frais de membres individuels imposés par l'association nationale.

v. Autonomie des associations membres dans une fédération

Il existe de nombreuses approches pour la création de fédérations fructueuses, mais un principe constitue l'élément clé de chacune des formules : le respect et le maintien de l'autonomie des partenaires membres. Il est important que la nouvelle fédération, à titre d'organisation nouvellement formée, protège et maintienne l'autonomie de ses membres au sein du modèle de gouvernance et des modèles opérationnels et financiers qu'elle élabore.

Les partenaires membres d'une fédération sont légalement indépendants les uns des autres et ils se réunissent pour réaliser des objectifs nationaux qui seront mieux atteints collectivement que de façon indépendante. La réalisation de ces objectifs ne devrait et ne peut vouloir dire que les partenaires membres abandonnent leur autonomie légale ou organisationnelle. Cet abandon affaiblirait les partenaires en brouillant les modèles de gouvernance et le pouvoir, en créant une confusion autour des rôles opérationnels et en déstabilisant la planification financière. Pour cette raison, en demandant aux partenaires membres d'envisager une autonomie amoindrie comme préalable à leur participation à l'échelle nationale, on limiterait le nombre de partenaires qui pourraient désirer contribuer aux objectifs nationaux de défense des intérêts.

Pour garantir le succès rapide de la Fédération, les partenaires membres devront verser des contributions financières et en nature ainsi que sous la forme d'une participation. L'exercice des activités à titre de fédération pose un défi, celui d'abandonner les anciennes hypothèses au sujet des moyens pour réussir. Ainsi, il faudra abandonner le principe de la création de modèles de gouvernance hiérarchiques et de modèles financiers qui privilégient les besoins de l'organisation aux dépens de ceux des partenaires membres (et qui, par le fait même, nuisent à l'autonomie de ces partenaires). Les objectifs de la Fédération devront plutôt être atteints par la collaboration et l'action collective. Les partenaires membres conviennent des objectifs communs de la Fédération et ils partagent la responsabilité de la réussite de leur organisation. Le succès de la nouvelle fédération sera le résultat d'un mandat fort et clair appuyé par la volonté des partenaires membres de s'engager dans la création d'un consensus tout en acceptant que les conflits et les débats sont inévitables et sains. Les nouveaux membres du conseil d'administration doivent absolument posséder les compétences nécessaires pour naviguer dans cet environnement décisionnel et l'acquisition de ces compétences devrait être soutenue par la nouvelle fédération.

F. MODÈLE FINANCIER

L'un des éléments les plus difficiles d'un modèle fédéré est la nécessité de s'entendre au sujet d'un modèle financier qui fournit à l'organisation les ressources financières dont celle-ci a besoin pour s'acquitter de son mandat. Les observations et recommandations exposées dans la présente section ont été élaborées par un groupe de travail sur les finances formé de spécialistes en gestion des associations et d'un représentant du conseil exécutif de l'ACB : Clare Appavoo (RCDR), Ken Blonski (RCDR), Annette DeFaveri (BCLA), Jefferson Gilbert (CBUC), Susan Haigh (ABRC), Valoree McKay (ACB), Judy Nicholson (SLA), Shelagh Paterson

(OLA), Stephanie Pimentel (OLA), Mike Ridley (ACB) et Christine Sheppard (LAA). Le Groupe de travail exprime sa gratitude à ces personnes pour avoir examiné les nombreuses questions et avoir formulé des recommandations pour une approche du financement d'une fédération. Les recommandations exposées dans la présente section ont été acceptées par le Groupe de travail.

En fin de compte, il est essentiel de comprendre qu'un modèle doit être défini et mis en œuvre. Il faut atteindre un consensus, même aux dépens de certaines associations qui choisiront de ne pas devenir membres de la Fédération. La Fédération devrait avoir pour membres des associations qui désirent bénéficier d'une voix pour la défense des bibliothèques sur la scène nationale et qui sont prêtes à affecter les ressources nécessaires à l'obtention de cet avantage.

i. Principes

Le Groupe d'étude sur les finances a défini cinq principes clés qui devraient guider les modèles et processus financiers de la nouvelle fédération : la durabilité, la justice, l'équité, l'abordabilité et la transparence :

- Selon le principe de la *durabilité*, les ressources financières doivent être suffisantes pour permettre à la nouvelle fédération d'exercer ses activités actuellement et à l'avenir. Le modèle doit prévoir un soutien à long terme pour l'organisation. De même, la nouvelle fédération doit continuer à démontrer son importance et son utilité pour ses membres si elle veut être durable.
- Lorsque l'on évoque *la justice, l'équité et l'abordabilité*, on reconnaît que la Fédération est formée d'associations très différentes qui disposent de ressources financières très variées. Il ne faudrait pas que la capacité limitée de certaines associations les empêche de faire partie de la Fédération. De même, les associations qui possèdent une importante capacité ne devraient pas se voir imposer un fardeau inéquitable.
- Le principe de la *transparence* a été soulevé dans le souci de faire en sorte que toutes les associations membres soient au courant de la façon dont chacune fournit du soutien financier et que les données sur les opérations financières de la Fédération soient entièrement disponibles pour toutes les associations membres.

Bien qu'il ne s'agisse pas de principes au même titre, mentionnons que les membres du groupe de travail sur les finances reconnaissent que des établissements individuels participent à la communauté par le biais d'un certain nombre de diverses adhésions. Nous avons pour objectif que les établissements et les citoyens paient moins cher qu'avant, dans l'ensemble, pour participer à des activités de niveau national et qu'ils puissent participer à la défense des intérêts à l'échelle nationale plus qu'ils ne le font actuellement par le biais de l'ACB.

Il est aussi reconnu que la nouvelle organisation doit être efficace et aura donc besoin d'un niveau de financement raisonnable pour s'acquitter de son mandat avec efficacité.

Le Groupe de travail espère et recommande fortement que les associations membres s'engageront pour une période de trois ans auprès de la Fédération afin d'asseoir solidement la nouvelle organisation et de lui permettre de croître et de se renforcer.

ii. Coûts

Le groupe de travail sur les finances a préparé une ébauche de budget (voir ci-après) pour la nouvelle fédération afin de présenter de façon réaliste de nouveaux modèles de financement. C'est un budget très général, mais il contient les catégories de dépenses habituelles d'organisations semblables.

Ébauche de budget des dépenses pour le premier exercice

Catégorie	Montant	Remarques
Salaires et avantages	195 000 \$	Pour 1,75 à 2 ETP ; inclut la TVH ou des avantages
Services contractuels	6 000 \$	Spécialistes en la matière
Relations gouvernementales	50 000 \$	Une réduction de financement du personnel signifie une augmentation des coûts des services impartis.
Communications	12 500 \$	
Traduction	20 000 \$	Pour tous les besoins (communications, rapports, etc.)
Relations avec les intervenants	30 000 \$	Les frais de déplacement des membres du personnel et les frais de membres d'associations alliées sont inclus.
Matériel / fournitures	15 000 \$	Téléphones, ordinateurs, locaux, fournitures, livraison, Internet
Gouvernance	25 000 \$	Déplacement, assurance pour le conseil d'administration, honoraires professionnels et honoraires de vérification
Projet A	14 000 \$	À déterminer (voir ci-après)
Projet B	9 000 \$	À déterminer (voir ci-après)
Fonds pour la création de possibilités	10 000 \$	À déterminer par le conseil d'administration ; permet une réponse prompte
Total	386 500 \$	

Le Groupe de travail fait remarquer que pour être réactive et prompte, la nouvelle fédération devra être dotée des ressources suffisantes. Le fait d'avoir à demander des fonds aux membres chaque fois que survient une priorité paralyse l'organisation et l'empêche d'être rapide et réactive. Par conséquent, le budget pour le premier exercice qui figure ci-avant prévoit des fonds suffisants pour réaliser les activités de base et répondre aux enjeux et possibilités qui pourraient survenir. De plus, il faudrait offrir la possibilité aux associations membres d'offrir des

contributions en nature, de sorte de la fédération puisse exercer ses activités sans avoir nécessairement besoin d'aide financière supplémentaire.

Il est également à remarquer que le budget contient un poste pour les coûts de traduction. Le Groupe de travail a mentionné que la nouvelle fédération devrait être une organisation bilingue. Une somme initiale a donc été affectée à la traduction. Toutefois, selon la croissance de la Fédération, ce montant pourrait rapidement devenir insuffisant.

Le Groupe de travail recommande que les deux projets du premier exercice (le projet A et le projet B ci-avant) entrepris par la nouvelle fédération englobent :

- l'établissement d'un programme national de mesure des indicateurs de rendement clés (IRC) ;
- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour les relations gouvernementales.

Il est possible que les fonds affectés aux projets A et B dans l'ébauche de budget soient insuffisants et que l'on doive puiser dans les fonds pour la création de possibilités pour réaliser les projets ou encore accorder la priorité à l'un des deux projets.

iv. Revenus

Le Groupe de travail sur les finances a présenté une projection des revenus sur trois ans (avec de modestes hausses graduelles d'année en année). Une période de trois ans a été considérée comme suffisante pour permettre à la nouvelle fédération de s'établir, mais pas trop longue, de sorte que les coûts restent dans un horizon prévisible.

Cibles de revenus pour les trois premiers exercices

SECTEUR / SOURCE	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	EXEMPLES D'ASSOCIATION
Associations régionales	42 000 \$	48 000 \$	53 000 \$	Membres de l'organisme Partnership
Associations de bibliothèques publiques	90 000 \$	100 000 \$	110 000 \$	CBUC, ABCPLD, Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario, BCLTA (la plupart provenant du CBUC)
Associations de bibliothèques scolaires (de la maternelle à la 12 ^e année)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	TALCO, approche directe
Associations de bibliothèques à vocation spéciale	15 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	ABSC, ACBD, sections régionales de la SLA, CAIS et de nombreuses autres
Associations de bibliothèques	80 000 \$	90 000 \$	100 000 \$	ABRC, RCDR

universitaires				
Associations de bibliothèques collégiales	12 500 \$	15 000 \$	17 500 \$	OCLS, promotion directe
Écoles de bibliothéconomie	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	Dirigé par les employés, promotion directe
Programmes et services	60 000 \$	70 000 \$	80 000 \$	Dirigé par les employés, Programs de legs
Organisations alliées	5 000 \$	7 500 \$	10 000 \$	Dirigé par les employés, Programs de legs
Legs de l'ACB	68 000 \$	36 000 \$	6 000 \$	Hypothèse de 100 k\$
TOTAL	386 500 \$	400 500 \$	415 500 \$	

a. Frais de membres

Le Groupe de travail et le Groupe de travail sur les finances ont étudié de nombreux modèles de revenus en frais de membres. L'un des modèles était axé sur la création de tranches en fonction d'un ensemble de critères communs (p. ex. critères démographiques, professeurs / étudiants, etc.). Un autre modèle s'appuyait sur la répartition en fonction des régions, plutôt que des secteurs (p. ex. national, provincial/ territorial). Bien que ces modèles aient été utiles pour affiner la réflexion du Groupe de travail, aucun d'entre eux n'était assez solide pour être recommandé.

Le Groupe de travail sur les finances a en fin de compte recommandé un modèle de financement qui organise les associations membres potentielles en secteurs (p. ex. les bibliothèques publiques, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques à vocation spéciale) et en associations régionales, fixant les cibles de revenus pour ces secteurs.

D'importants montants cibles ont été fixés pour chaque secteur selon différentes formules. Pour les associations provinciales et territoriales, la cible représente environ 1 % des coûts de fonctionnement de l'association. Dans les cas du CBUC et de l'ABRC/RCDR, les cibles sont définies en fonction de la taille, de la portée et de la capacité financière de l'association (et elles représentent environ 5 % de leur budget de fonctionnement). Pour d'autres, les cibles ont été fixées selon une méthode moins empirique, mais dans un effort pour tenir compte avec fidélité des niveaux de contribution, selon le secteur.

Le Groupe de travail a convenu que la création de tranches ou d'une certaine forme d'étalonnage des frais d'association devrait être établie aux fins de clarté et de transparence. Les membres du Groupe se sont entendus sur le principe que les frais devraient être abordables et sur le fait qu'il ne faudrait exiger qu'un minimum de soutien financier des associations, idéalement associé à l'étalonnage ou à l'établissement de

tranches. Bon nombre des associations sont de petite taille, mais il a aussi été reconnu que les associations disposent de mécanismes de collecte de fonds pour les entreprises qu'elles considèrent comme importantes : certaines d'entre elles haussent les frais de membre, d'autres utilisent leur réserve et d'autres encore ont recours à ces deux avenues.

Le montant minimum des frais de membre proposé est de 300 \$ et des tranches seraient créées pour des montants supérieurs.

La coordination des contributions des établissements individuels sera complexe. L'ABRC et le RCDR représentent ensemble toutes les bibliothèques universitaires et les deux organisations coordonneront leurs efforts pour atteindre leur cible. Les bibliothèques collégiales ne possèdent pas d'association nationale, mais elles peuvent toutefois être approchées par le biais d'organisations nationales comme l'association Collèges et instituts Canada et les organisations provinciales. De même, tandis que le CBUC représente les bibliothèques publiques de villes dont la population compte plus de 100 000 habitants, il existe de nombreuses bibliothèques publiques de petite taille qui sont des membres institutionnels d'associations provinciales ou territoriales ou qui ne sont simplement pas affiliées. Il sera important d'établir la façon dont elles contribueront financièrement à la Fédération. Des groupes comme la FOPL (Fédération des bibliothèques publiques de l'Ontario) pourront fournir une aide en ce sens.

De nombreux établissements et bibliothèques sont membres de plusieurs associations, mais les cibles de revenus sont assez modestes et l'éventail des établissements si large qu'il est hautement improbable que l'ensemble des contributions d'un établissement à plusieurs associations dépasse la somme que les établissements paient actuellement pour leur frais de membre de l'ACB.

Certains groupes (p. ex. les techniciens de bibliothèque et les administrateurs de bibliothèque publique) ont une association provinciale distincte des associations de bibliothèques provinciales et territoriales. Dans les cas où il existe une association du genre, il pourrait s'avérer prudent, de la part des associations provinciales et territoriales, de coordonner les efforts de ces groupes en créant des liens s'il n'y en existe pas déjà.

Le secteur des bibliothèques scolaires est difficile à mobiliser. Les réseaux informels comme le réseau des bibliothèques scolaires de l'ACB ou l'organisme Treasure Mountain Canada aideront à dynamiser la communauté. Toutefois, le financement des bibliothèques scolaires est souvent établi par des conseils d'administration individuels ou même par les écoles. Le Groupe de travail estime qu'il existe bien une volonté de contribuer, mais qu'il peut être difficile de gérer la réception des fonds proprement dite.

Le financement de base de la nouvelle fédération proviendra en grande partie d'associations établies dotées de modèles clairs pour le groupement de leurs

contributions. Bon nombre d'autres associations ou groupes désireront verser des contributions, mais il faudra déployer des efforts pour coordonner ces versements. Le conseil d'administration de la nouvelle fédération devra tenir compte des coûts de la gestion de ce modèle de financement complexe.

b. Transfert des ressources

Les ressources pour la dissolution de l'ACB seront versées à la nouvelle fédération comme l'autorise le droit fiscal. Il est difficile d'évaluer cette somme, compte tenu des dettes actuelles de l'association. Un montant de 100 k\$ a toutefois été affecté et réparti sur trois ans en prévision du transfert.

c. Revenus autres que les cotisations et contributions

Le Groupe de travail reconnaît que le financement de la Fédération proviendra en grande partie des cotisations des associations. Toutefois, au fur et à mesure que l'organisation prendra de l'importance, il sera important de diversifier la base de revenus pour s'adapter à la croissance et pour alléger les obligations financières des associations membres. Les sources de revenus nets incluses dans le modèle financier englobent les réunions de politique, les ventes d'ouvrages (surtout la norme en matière de description des ressources et d'accès RDA) et les subventions. Il est également possible de chercher des « mécènes visionnaires » qui croient en l'importance des travaux de la Fédération et qui désirent lui fournir une aide financière. Si un mécène visionnaire manifeste son intérêt, le conseil d'administration de la Fédération envisagera peut-être de créer une fondation de bienfaisance ou une fiducie caritative pour pouvoir remettre des reçus fiscaux pour les dons.

Les frais de membre des organisations alliées (l'organisation BookNet, le Book and Periodical Council et de nombreuses autres organisations) sont aussi considérés comme une source de revenus dans le modèle. Bon nombre d'organisations offrent cependant des ententes de réciprocité pour l'adhésion, plutôt qu'imposer des frais de membres. Il sera important d'obtenir du financement formel (c.-à-d. fiscal) pour la Fédération, mais le total des revenus tirés des organisations alliées sera minime.

Certaines de ces sources de revenus sont incluses dans le budget du premier exercice. D'autres (p. ex. les « mercenaires visionnaires ») ne sont prévues qu'à compter du deuxième exercice. Il semble en effet peu probable de recevoir des fonds de ces sources lors de la première année d'activité.

Quelles que soient les possibilités de revenus qui se présentent, elles doivent être cohérentes avec la nature et la vocation d'une organisation de défense des intérêts.

La nouvelle fédération a pour objectifs, entre autres, de renforcer les associations membres provinciales, territoriales et nationales et d'éviter la concurrence entre ses

membres. La Fédération privilégiera la collaboration avec les associations membres et elle devra travailler de concert avec elles pour éviter que leurs efforts et que les demandes d'aide financière présentées aux bailleurs de fonds potentiels ne se livrent concurrence. De plus, lorsque ce sera possible, il faudra mettre à profit les points forts de toutes les parties. (Ainsi, la Fédération n'offrira pas de séances de perfectionnement professionnel au-delà de son champ de compétences et pourra par contre offrir des séances de perfectionnement professionnel liées à son mandat [c.-à-d. politique] par le biais de l'infrastructure des associations membres.)

G. DÉSIGNATION DE LA FÉDÉRATION

Le Groupe de travail a convenu au printemps 2015 de recommander que la nouvelle fédération proposée porte un nom différent que l'ACB : il suggère la *Fédération canadienne des associations de bibliothèques / Canadian Federation of Library Associations* comme nom pour l'organisation. Il a été suggéré que le nouveau nom donne le signal à la communauté des bibliothèques que la nouvelle fédération nationale est une association nationale entièrement recentrée et rajeunie, ce qui contribuera à atténuer une partie du cynisme lié à l'Association canadienne des bibliothèques et à ses tentatives de changement antérieures. Cela dit, il a été soulevé que les personnes que la nouvelle association nationale tentait d'influencer ne partageaient pas ce cynisme au sujet de l'ACB et qu'en fait le nom *Association canadienne des bibliothèques* présentait pour elles de fortes connotations positives.

Nous avons consulté la société Impact Affaires publiques (Impact) pour établir si le nom aurait un effet sur l'influence de la Fédération sur les intervenants fédéraux, étant données les relations de longue date de l'ACB avec le gouvernement fédéral et sa renommée auprès des intervenants externes du gouvernement fédéral. La firme Impact a établi qu'un changement de nom pouvait être effectué sans perte de crédibilité ni d'influence.

Ce point n'avait pas été examiné au forum des intervenants du 2 juin 2015 en raison du manque de temps. La question a donc été soumise au vote des participants au début d'août 2015, le résultat devant alimenter la version suivante de la proposition, soit la présente proposition. Un certain nombre de participants se sont déclarés fortement préoccupés à l'idée de perdre le nom utilisé depuis des décennies, *l'Association canadienne des bibliothèques*, et la crédibilité qui avait été bâtie avec ce nom. Certains autres ont exprimé leur inquiétude quant à la pertinence d'effectuer un changement de nom pour des motifs internes à la communauté des bibliothèques, plutôt que privilégier les besoins liés à un engagement à l'égard des intervenants externes. La majorité des participants ont toutefois voté en faveur d'un nouveau nom pour l'association nationale :

Canadian Federation of Library Associations / Fédération canadienne des associations de bibliothèques (CFLA/FCAB)

Par conséquent, la présente proposition révisée recommande le nouveau nom pour l'association nationale.

H. AVENIR DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES BIBLIOTHÈQUES

La première version de la proposition contenait un examen de la possibilité de transformer l'ACB actuelle en la nouvelle fédération. Depuis, il est toutefois devenu clair qu'il y a de nombreux avantages à établir une nouvelle organisation sans histoire dans la communauté et sans dettes financières ou autres liées au passé.

Le Groupe de travail recommande donc la dissolution de l'ACB actuelle comme personne morale et l'enregistrement d'une nouvelle entité nationale sans but lucratif. La fédération et le conseil d'administration bénéficieront ainsi d'un nouveau départ.

IV. Avantages du modèle proposé

A. POUR LES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES MEMBRES

La présente proposition vise à définir de façon générale les avantages d'une voix nationale unifiée pour les bibliothèques canadiennes et pour les valeurs et les intérêts des bibliothèques. Le modèle de fédération recommandé comporte un certain nombre d'avantages importants pour les associations provinciales et régionales et pour les associations d'établissements et les associations sectorielles nationales :

- Les associations pourront influencer de façon plus marquée sur les priorités et stratégies de l'association nationale ;
- Le volet recherche suggéré pour la fédération proposée aidera les associations à soutenir leurs membres dans leurs efforts pour mieux connaître les domaines d'intérêt pour les bibliothèques et il pourra éclairer les activités de défense des intérêts et d'élaboration des politiques à tous les niveaux de la communauté des bibliothèques ;
- La fédération proposée appuie ces associations dans leurs propres activités de défense d'intérêts et permet à leurs membres d'avoir une voix sur la scène nationale ;
- La participation à une fédération libère les associations de la nécessité de s'attacher aux travaux qu'elles ont établis comme importants pour leurs membres directs ;
- La Fédération fournit une possibilité de forte représentation dans un partenariat qui confère de la force au secteur à l'échelle nationale ;
- Le modèle de la fédération fournit des occasions de participation nationale aux membres des associations membres.

B. POUR LES CITOYENS

Quant aux citoyens membres de ces associations, leur adhésion à titre personnel ou l'adhésion de leur établissement à leur association provinciale ou à l'association d'établissements nationale leur donne des occasions de participer à un dialogue national sans avoir à payer le montant intégral des frais de membres, comme actuellement exigé par le modèle d'adhésion directe de l'ACB.

V. Prochaines étapes

A. RÉTROACTION PAR CONSULTATION

La présente proposition révisée sera présentée à la communauté des bibliothèques en octobre 2015. De la mi-octobre à la mi-novembre, l'ACB et ses partenaires pour ces travaux chercheront à obtenir la rétroaction de la communauté des bibliothèques canadiennes au moyen de sondages. Certaines associations désireront peut-être aussi engager leurs membres dans un dialogue et soumettre leur rétroaction au Groupe de travail pour alimenter une version définitive de la proposition.

La version définitive du cadre de consultation sera achevée au début d'octobre. D'autres renseignements sur la façon de fournir une rétroaction et sur le moment pour le faire seront communiqués par le biais des associations d'intervenants et les voies de communication de l'ACB.

B. RÉVISION DE LA PROPOSITION

La rétroaction sera recueillie et examinée jusqu'à la fin de novembre et les modifications à la proposition qui découleront de ces commentaires seront apportées en décembre 2015. L'objectif consiste à produire une version définitive de la proposition pour le début de janvier 2016.

C. PROCESSUS DÉCISIONNEL

L'ACB devra recevoir la confirmation des associations intervenantes qu'elles appuient la création d'une fédération. Si c'est le cas, l'ACB tiendra un vote de ses membres en vue de l'adoption de la proposition. Nous prévoyons ce vote pour la fin de janvier 2016. Le processus sera confirmé à la fin d'octobre 2015.

Si la proposition est approuvée, l'ACB travaillera avec ses partenaires à l'établissement de la nouvelle fédération et d'un conseil d'administration provisoire et transférera les biens actuels de l'ACB à cette nouvelle organisation au printemps de 2016. Un calendrier détaillé devra être préparé de sorte que tous les détails opérationnels et administratifs soient examinés et que les mesures qui s'imposent soient prises.

D. CONGRÈS ANNUEL 2016

L'ACB planifiera la tenue d'une réunion nationale à Ottawa, en 2016. Si les membres approuvent la proposition, en fonction des recommandations de la présente proposition, ce sera le dernier congrès national au Canada. Il est effectivement recommandé dans la présente proposition que les futures discussions nationales se tiennent en marge des divers congrès des

bibliothèques régionaux au pays. Le conseil exécutif actuel de l'ACB, et ce serait le dernier conseil, viserait à utiliser ce congrès pour célébrer la longue et vénérable histoire de l'ACB comme association nationale et pour présenter la nouvelle fédération nationale aux membres de la communauté des bibliothèques présents.

VI. Remarques finales

Au cours des 68 dernières années, l'Association canadienne des bibliothèques a servi de voix unifiée pour les bibliothèques et les employés de bibliothèque du pays. Pendant cette période, le paysage des associations de bibliothèques s'est agrandi de façon exponentielle, tout comme a augmenté la complexité des droits à l'information que nous défendons, des politiques que nous appuyons et des services que nous fournissons.

Il est plus important que jamais de s'exprimer d'une voix nationale forte et unifiée pour défendre le droit à l'information, les politiques en matière d'information et les valeurs des bibliothèques. La présente proposition d'un nouveau modèle d'association fédérée d'associations représente un important éloignement par rapport à la structure traditionnelle de l'adhésion directe de l'ACB. Cette structure présente toutefois de nombreux points forts :

- Elle réduit le chevauchement des efforts d'une association de bibliothèques à l'autre ;
- Elle renforce les avantages de l'adhésion à une association provinciale ;
- Elle offre un soutien pour la défense des intérêts des associations d'établissements nationales ;
- Elle crée une structure pour une collaboration véritable avec les associations d'établissements régionales et nationales ;
- Elle est économiquement viable et durable.

Elle permet en même temps de respecter l'intérêt exprimé par la communauté des bibliothèques à l'égard d'une plateforme nationale solide pour le dialogue politique et de protéger la capacité des citoyens de participer aux activités et de travailler aux dossiers en réseau.

La présente proposition comporte un certain niveau de risque pour tous les intervenants proposés. Nous avons toutefois tous à cœur la forte présence des bibliothèques sur les scènes nationale et internationale. Nous possédons tous des points forts que nous pouvons mettre à profit. Nous sommes tous doués pour la collaboration. Une association nationale saine, efficace et dynamique est à notre portée ; nous n'avons qu'à unir nos efforts pour la créer.

Annexe

A.1 Participants aux réunions des intervenants

a. Sommet de janvier 2015

Organisation	Nom	Titre / poste
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)	Elise Boucher	Directrice générale par intérim
Atlantic Provinces Library Association (APLA)	Crystal Rose	Présidente
Atlantic Provinces Library Association (APLA)	Lynn Somers	Vice-présidente
British Columbia Library Association (BCLA)	Heather Buzzell	Présidente
British Columbia Library Association (BCLA)	Annette DeFaveri	Directrice générale
Association canadienne des bibliothèques de droit (ACBD)	Connie Crosby	Vice-présidente
Association canadienne des bibliothécaires académiques professionnels (ACBAP)	Eva Revitt	Comité de direction
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Susan Haigh	Directrice générale
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Gerald Beasley	Présidente
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC)	Lee-Anne Ufholz	Présidente
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC)	Jeanna Hough	Vice-présidente
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Clare Appavoo	Directrice générale
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Leslie Weir	Membre du Conseil d'administration
Conseil des bibliothèques urbaines du	Jefferson Gilbert	Directeur général

Canada (CBUC)		
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Maureen Sawa	Présidente
Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA)	Shannon Babcock	Présidente
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)	Hilary Morgan	Directrice, Relations avec les intervenants et affaires internationales
Library Association of Alberta (LAA)	Karen Hildebrandt	Présidente
Library Association of Alberta (LAA)	Christine Sheppard	Directrice générale
Manitoba Library Association (MLA)	Camille Callison	Présidente
Manitoba Library Association (MLA)	Alix-Rae Stefanko	Vice-présidente
Newfoundland and Labrador Library Association (NLLA)	Amanda Tiller-Hackett	Vice-présidente
Nova Scotia Library Association (NSLA)	Trecia Schell	Présidente
Nunavut Library Association (NLA)	Ron Knowling	Représentant
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Shelagh Paterson	Directrice générale
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Todd Kyle	Vice-président / président élu
Saskatchewan Library Association (SLA)	Gwen Schmidt	Présidente
Saskatchewan Library Association (SLA)	Judy Nicholson	Directrice générale
Conseil canadien des archives (CCA) (organisations)	Miriam McTiernan	Membre du Conseil d'administration
Conseil canadien des archives (CCA) (organisations)	Christina Nichols	Directrice générale
The Partnership	Su Clelye	Présidente
Yukon Library Association (YLA)	Sarah Gallagher	Représentante
Association canadienne des bibliothèques	Marie DeYoung	Présidente
Association canadienne des bibliothèques	Sandra Singh	Vice-président / présidente élue

Association canadienne des bibliothèques	Michael Ridley	Trésorier
Association canadienne des bibliothèques	Pilar Martinez	Présidente sortante
Association canadienne des bibliothèques	Jane Schmidt	Conseillère générale
Association canadienne des bibliothèques	Valoree McKay	Directrice générale

b) Participants à la réunion des intervenants de juin 2015

Organisation	Nom	Poste
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Clare Appavoo	Directrice générale
Library Association of Alberta (LAA)	Peter Bailey	Vice-président / président élu
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Gerald Beasley	Président
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Jim Bennett	Conseiller général
ASTED	Elise Boucher	Directrice générale par intérim
Manitoba Library Association (MLA)	Camille Callison	Présidente
The Partnership	Su Clelye	Présidente
British Columbia Library Association (BCLA)	Annette DeFaveri	Directrice générale
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Marie DeYoung	Présidente
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Peggy D'Orsay	Conseillère générale
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Jefferson Gilbert	Directeur général
Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)	Susan Haigh	Directrice générale
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Todd Kyle	Vice-président / président élu
Newfoundland and Labrador Library Association (NLLA)	Catherine Lawton	Présidente

Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Pilar Martinez	Présidente sortante
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Valoree McKay	Directrice générale
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)	Hilary Morgan	Directrice, Relations avec les intervenants et affaires internationales
Association des bibliothèques de l'Ontario (OLA)	Shelagh Paterson	Directrice générale
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Michael Ridley	Trésorier
Atlantic Provinces Library Association (APLA)	Crystal Rose	Présidente
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Maureen Sawa	Présidente
Nova Scotia Library Association (NSLA)	Trecia Schell	Présidente
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Jane Schmidt	Conseillère générale
Saskatchewan Library Association (SLA)	Gwen Schmidt	Présidente
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Sandra Singh	Vice-présidente / Présidente élue Organisatrice du Groupe de travail
Association des bibliothécaires du Québec (ABQLA)	Sonia Smith	Présidente
Conseil des bibliothèques urbaines du Canada (CBUC)	Paul Takala	Représentante
Association des bibliothèques de la santé du Canada (ABSC)	Lee-Anne Ufholz	Présidente
Association canadienne des bibliothèques de droit (ACBD)	Jennifer Walker	Secrétaire
Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR)	Leslie Weir	Membre du Conseil d'administration

Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Rosemary Bonanno	Vice-présidente élue
Association canadienne des bibliothèques (ACB)	Christina Hwang	Conseillère générale élue